

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 28 juin 2019

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 1^{er} juillet 2019

D/2019-016

Aujourd'hui, vendredi 28 juin 2019, à 14 heures, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames CUNY, MARCHAND, JAMET et BOISSEAU et Monsieur LAMAISON

Pouvoir :

Etaient excusés :

Mesdames LABORDE, POITREAU, LIRE, DARTEYRE, JARTY-ROY, WALRYCK, BOUILHET et RAUX et Messieurs du PARC, BRASSEUR et PRADELS

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-033-253306187-20190628-D2019_016-D



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2019/016

**Budget de l'exercice 2019
Budget Supplémentaire – Approbation**

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le présent Budget Supplémentaire a pour objet d'intégrer sur l'exercice 2019, les résultats et reports de l'exercice 2018 et de tenir compte des opérations nouvelles sur l'exercice 2019. Le document joint à la présente délibération reprend sous la forme réglementaire imposée par la norme comptable M14 les résultats et reports de l'exercice 2018 pour intégration et les opérations nouvelles de l'exercice 2019.

Je vous propose d'affecter le Résultat de fonctionnement de 1 004 800,23 € en 4 parties :

- 1) 404 800,23 € affectés à l'investissement pour la future opération d'agrandissement de l'installation ;
- 2) 450 000,00 € provisionnés sur le compte alimentation pour faire face à d'éventuelles hausses des prix des denrées et à l'ajustement des écarts des coûts alimentaires ;
- 3) 40 000,00 € sur le compte matériel hôtelier pour le surcoût engendré par l'utilisation de barquettes en cellulose en demi-année ;
- 4) 110 000,00 € pour la veille technique et scientifique.

Et d'affecter le Résultat d'investissement de 3 165 008,74 € aux reports.

En dehors de l'affectation des résultats et conformément à l'article 1 de la Délibération D2018/001, adoptée le 9 février 2018, je vous propose d'affecter à nouveau les crédits correspondants à l'opération de restructuration-extension CAP 350000, en tenant compte des dépenses affectées à l'opération sur les exercices 2017 (19 174,98 €) et 2018 (93 299,98 €).

L'autofinancement de 2 400 000,00 € est financé à travers les affectations de résultats.
Le solde est à ce stade financé par avances remboursables.

OPERATION CAP 35 000 RESTRUCTURATION-EXTENSION			
DEPENSES	8 000 000,00€	Recettes	8 000 000,00 €
		Dont Autofinancement	2 400 000,00 €
		Dont Avances Remboursables	5 600 000,00 €

De plus, je vous propose d'affecter 50 000,00 € en dépenses de personnel supplémentaires, couvertes par une affectation de 50 000,00 € de recettes supplémentaires en fonctionnement.

Ces propositions sont traduites en :

I. INTEGRATION DES RESULTATS ET REPORTS DE L'EXERCICE 2018 :

Conformément à la délibération D-2019/XX, ayant approuvé le compte administratif 2018 et la délibération D-2019/0XX affectant les résultats de l'exercice 2018 :

Recettes d'investissement :

Excédent reporté (compte 001) :	3 165 008,74 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) :	404 800,23 €

Dépenses d'investissement :

Reports immobilisations 2018 (comptes 20) :	347 724,21 €
Reports immobilisations 2018 (comptes 21) :	570 730,75 €
Reports immobilisations 2018 (comptes 23) : (7 928 015,04 € - 175 140,00 €)	7 752 875,04 €

Recettes de fonctionnement :

Excédent reporté (compte 002) :	600 000,00 €
---------------------------------	--------------

II. OPERATIONS NOUVELLES :

Dépenses d'investissement :

Immobilisations (comptes 21) :	363 828,97 €
Immobilisations (comptes 23) :	134 650,00 €

Recettes d'investissement :

Emprunts (compte 1641) : Pour l'opération CAP 35000	5 600 000,00 €
--	----------------

Dépenses de fonctionnement :

Charges à caractère général (comptes 60623/60628/6288) :	600 000,00 €
Charges de personnel (chapitre 012) :	50 000,00 €

Recettes de fonctionnement :

Atténuations de charges (compte 6419) :	50 000,00 €
---	-------------

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote de la délibération suivante :

LE COMITE SYNDICAL

Vu la délibération D-2019/0XX, approuvant le Compte Administratif 2018,
Vu l'article L1612-11 du CGCT,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Le Budget Supplémentaire de l'exercice 2019 tel que présenté par sa Présidente, Madame Emmanuelle CUNY, est approuvé.

Le dit Budget Supplémentaire s'équilibrant en recettes et en dépenses, s'élève :

Pour la section de fonctionnement à +650 000,00 € ;
Pour la section d'investissement à +9 169 808,97 €.

Article 2 :

Le Budget Supplémentaire, comme le Budget Primitif est voté par chapitre et par nature.

Article 3 :

La Présidente est autorisée à signer tout document afférent à cette affaire.

Adopté :

Voix pour : 5
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social le, 28 juin 2019

La Présidente,



Emmanuelle CUNY

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-033-253306187-20190628-D2019_016-D